

CONDITIONS COMMERCIALES

de la société commerciale

World CZ SARL,

avec pour siège Kroftova 391/6, 150 00 Prague 5, n° d'identification : 267 31 851,
inscrite au Registre de commerce tenu par le Tribunal municipal de Prague, dossier C 90205

I.

DISPOSITIONS INITIALES

1. Ces conditions commerciales (ci-après « **conditions commerciales** ») de la société commerciale **World CZ SARL** avec pour siège Kroftova 391/6, 150 00 Prague 5, n° d'identification : 267 31 851, inscrite au Registre de commerce tenu par le Tribunal municipal de Prague, dossier C 90205, (ci-après seulement « **vendeur** ») définissent les droits et devoirs mutuels des parties contractuelles apparus en relation ou en vertu du contrat d'achat (ci-après seulement « **contrat d'achat** ») conclu entre le vendeur et l'acheteur – personne physique ou morale (ci-après seulement « **acheteur** ») par l'intermédiaire du magasin en ligne du vendeur. Le magasin en ligne est exploité par le vendeur à l'adresse internet www.menox.fr via une interface web (ci-après seulement « **interface web du magasin** »).

2. Les conditions commerciales régissent ensuite les droits et devoirs des parties contractuelles lors de l'utilisation des pages web du vendeur situées à l'adresse www.menox.fr (ci-après seulement « **page web** ») et les relations juridiques rattachées.

3. Les conditions commerciales ne concernent pas les cas où la personne ayant l'intention d'acheter de la marchandise au vendeur agit lors de la commande dans le cadre de son activité commerciale ou d'entrepreneur ; dans ce cas, c'est la loi n° 513/1991 aux termes en vigueur qui régit la relation entre cette personne et le vendeur.

4. Les dispositions divergentes des conditions commerciales peuvent être conclues dans le contrat d'achat. Les dispositions divergentes du contrat d'achat ont la priorité devant celles des conditions commerciales.

5. Les dispositions des conditions commerciales font partie intégrante du contrat d'achat. Le contrat d'achat et les conditions commerciales sont rédigés en langue tchèque. Le contrat d'achat peut être conclu en langue tchèque.

6. Le texte des conditions commerciales peut être modifié ou complété par le vendeur. Cette disposition n'affecte pas les droits et devoirs apparus au cours de la validité du texte précédent des conditions commerciales.

II.

CONCLUSION DU CONTRAT D'ACHAT

1. L'interface web du magasin contient une liste de marchandise proposée à la vente par le vendeur, y compris l'indication des prix des articles proposés. L'offre et les prix de cette marchandise restent en vigueur le temps de leur affichage sur l'interface web du magasin. Cette disposition ne limite pas la possibilité pour le vendeur de conclure un contrat d'achat à des conditions individuelles. Toutes les offres de vente de la marchandise placée sur l'interface web du magasin sont sans engagement et le vendeur n'est pas obligé de conclure un contrat d'achat pour cette marchandise.

2. L'interface web du magasin comprend également des informations sur les frais liés au conditionnement et à la livraison de la marchandise. Les informations sur les frais liés au conditionnement et à la livraison de la marchandise sont valables uniquement si la marchandise est livrée sur le territoire des Républiques tchèque et slovaque, s'il n'est pas stipulé autrement plus loin. Dans les cas où la marchandise doit être livrée en dehors du territoire des Républiques tchèque et slovaque, les frais liés au conditionnement et à la livraison seront négociés individuellement.

3. Pour commander la marchandise, l'acheteur remplira le formulaire de commande sur l'interface web du magasin. Le formulaire de commande contient notamment des informations sur :

3.1. la marchandise commandée,

3.2. le mode de paiement du prix d'achat de la marchandise, la livraison souhaitée de la marchandise commandée et

3.3. les informations sur les frais liés à la livraison de la marchandise (ci-après seulement « **commande** »).

4. Avant l'envoi de la commande au vendeur, l'acheteur peut contrôler et modifier les données qu'il y a inscrites, et cela même en ce qui concerne sa liberté de l'acheteur d'y relever et modifier les erreurs apparues lors du renseignement des données de la commande. L'acheteur enverra la commande au vendeur en cliquant sur le bouton « *Commander et payer PAYPAL* ». Les données indiquées dans la commande seront considérées comme correctes par le vendeur. Dès sa réception, le vendeur confirmera la réception de commande à l'acheteur par voie électronique à l'adresse e-mail de l'acheteur indiquée sur l'interface d'utilisateur ou sur la commande (ci-après seulement « **adresse électronique de l'acheteur** »).

5. En relation avec le caractère de la commande (quantité de marchandise, niveau du prix d'achat, frais supposés de transport), le vendeur a le droit de demander à l'acheteur une confirmation supplémentaire de la commande (par exemple par écrit ou par téléphone).

6. La relation contractuelle entre le vendeur et l'acheteur est créée par la réception (acceptation) de la commande dont l'acheteur est informé par courrier électronique à l'adresse e-mail de l'acheteur.

7. L'acheteur reconnaît que le vendeur n'est pas obligé de conclure de contrat d'achat, notamment avec des personnes qui avaient déjà précédemment manqué à leurs devoirs vis-à-vis du vendeur.

8. L'acheteur est d'accord pour utiliser des moyens de communication à distance lors de la conclusion du contrat d'achat. L'acheteur remboursera lui-même les frais qui lui seraient apparus en relation avec la conclusion du contrat d'achat lors de l'utilisation des moyens de communication à distance (frais de connexion internet, frais de communication téléphonique).

III.

PRIX DE LA MARCHANDISE ET CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Le prix de la marchandise et les frais éventuels liés à la livraison de la marchandise conformément au contrat d'achat peuvent être payés par l'acheteur au vendeur des façons suivantes :

1.1. en espèces au siège du vendeur,

1.2. par virement via le système de paiement PAYPAL.

2. L'acheteur doit, avec le prix d'achat, payer au vendeur les frais liés au conditionnement et à la livraison de la marchandise au montant conclu. Si autre chose n'est pas expressément indiquée, on comprend par prix d'achat ci-après également les frais liés à la livraison de la marchandise.

3. En cas de paiement en espèces ou à la livraison, le prix d'achat est payable à la remise de la marchandise. En cas de paiement par virement, le prix d'achat est payable dans les 5 jours à partir de la conclusion du contrat d'achat.

4. En cas de paiement par virement, l'acheteur doit payer le prix de la marchandise en renseignant le « symbole variable » du paiement. En cas de paiement par virement l'engagement de l'acheteur de payer le prix d'achat est rempli au moment de l'imputation du montant correspondant sur le compte du vendeur.

5. En cas de retard de paiement du prix d'achat par l'acheteur, le vendeur acquiert le droit de demander une pénalité de 0,05 % de la somme due pour chaque jour de retard.

6. Le vendeur peut, notamment si l'acheteur ne confirme pas suffisamment la commande (art. 2.5.), demander le paiement du prix d'achat total avant l'envoi de la marchandise à l'acheteur.

7. Les remises éventuelles sur le prix de la marchandise offertes à l'acheteur par le vendeur ne peuvent être combinées ensemble.

8. Si c'est courant dans le commerce ou si c'est fixé par la législation, le vendeur remettra à l'acheteur un document fiscal – facture – retraçant les paiements effectués sur la base du contrat d'achat. Le vendeur est imposable sur le revenu. Le vendeur enverra le document fiscal – facture – à l'acheteur avec la livraison de la marchandise.

9. Le vendeur peut demander le paiement d'un à-valoir au montant fixé à l'avance ou de la somme totale à payer avant la commande ou la livraison de la marchandise.

IV.

RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT

1. L'acheteur reconnaît qu'en vertu des dispositions du § 53 de l'art. 8 du Code civil, il n'est pas possible de résilier entre autre un contrat :

1.1. de prestation de services si leur réalisation a commencé avec son accord avant l'échéance du délai de 14 jours à compter de la réception de la prestation,

1.2. de livraison de marchandise ou de services dont le prix dépend de la fluctuation des marchés financiers indépendamment de la volonté du fournisseur,

1.3. de livraison de marchandise modifiée selon les souhaits du consommateur ou destinée à lui-même, de même que de marchandise sujette à une détérioration, usure ou obsolescence rapides,

1.4. de livraison d'enregistrements audio et vidéo de programmes informatiques, si le consommateur a endommagé leur emballage initial,

1.5. de livraison de journaux, de périodiques et de magazines,

1.6. de jeu ou de loterie.

2. À l'exception des cas indiqués à l'art. 4.1. des conditions commerciales ou d'autre cas où il n'est pas possible de résilier le contrat d'achat, l'acheteur, qui est également consommateur (suivant les dispositions du § 52 de l'art. 3 du Code civil on considère comme consommateur toute personne physique qui n'agit pas lors de la conclusion et l'exécution d'un contrat dans la cadre de ses activités commerciales ou d'entrepreneur ou dans le cadre de l'exécution indépendante de sa profession), a le droit, conformément aux dispositions du § 53 art. 7 du Code civil, de résilier le contrat d'achat dans les quinze (14) jours à partir de la réception de la marchandise. La résiliation du contrat d'achat doit être remise au vendeur dans les quinze (14) jours à partir de la réception de la marchandise. L'acheteur peut adresser la résiliation du contrat d'achat entre autre à l'adresse de l'établissement du vendeur ou à l'adresse électronique du vendeur info@menox.fr. En cas de résiliation du contrat, le vendeur a le droit au remboursement des frais réellement dépensés en relation avec le renvoi de la marchandise.

3. En cas de résiliation du contrat suivant l'art. 4.2. des conditions commerciales, le contrat d'achat est résilié dès le début. La marchandise doit être rendue au vendeur dans les 5 jours ouvrés à compter de l'envoi de la résiliation du contrat au vendeur. La marchandise doit être rendue au vendeur avec le document fiscal – facture – et tous les documents livrés non endommagée, non usée et non consommée, et ne doit pas présenter des signes d'utilisation et se trouver, si possible, dans l'emballage initial.

4. Dans un délai de quinze (15) jours à compter du retour de la marchandise par l'acheteur suivant l'art: 4.3 des conditions commerciales, le vendeur peut effectuer une vérification de la marchandise retournée, notamment pour savoir si cette dernière n'est pas endommagée, usée ou partiellement consommée.

5. En cas de résiliation du contrat suivant l'art. 4.2., le vendeur remboursera à l'acheteur la prestation fournie dans les dix (10) jours à compter de l'échéance du délai réservé au contrôle de la marchandise suivant l'art. 4.4. des conditions commerciales, en tout cas au plus tard dans les trente (30) jours à compter de la remise de la résiliation du contrat d'achat à l'acheteur, par virement bancaire sur le compte précisé par l'acheteur. Le vendeur peut également rembourser la prestation fournie par l'acheteur tout de suite après le retour de la marchandise effectué par l'acheteur.

6. L'acheteur prend note que si la marchandise qu'il a rendue est endommagée, usée ou partiellement consommée, le vendeur acquiert le droit vis-à-vis de l'acheteur au remboursement des dommages ainsi apparus. Le droit au remboursement doit être unilatéralement calculé contre celui de l'acheteur au remboursement du prix d'achat.

7. Avant la réception de la marchandise par l'acheteur, le vendeur peut à tout moment résilier le contrat. Dans un tel cas, le vendeur remboursera sans délai à l'acheteur le prix d'achat par virement bancaire sur le compte indiqué par l'acheteur.

8. Si l'acheteur reçoit un cadeau (des tablettes gratis) avec la marchandise, le contrat de donation entre le vendeur et l'acheteur est conclu sous condition résolutoire qu'en cas de la résiliation du contrat d'achat par l'acheteur, le contrat de donation d'un tel cadeau expire et l'acheteur doit le rendre au vendeur avec la marchandise.

V.

PROGRAMME DE GARANTIE DE SATISFACTION

1. Le vendeur met à la disposition de l'acheteur le programme « Garantie de satisfaction ». Dans le cadre de ce programme, le vendeur s'engage à rembourser m l'acheteur la totalité du prix d'achat, s'il remplit les conditions définies au présent article des conditions commerciales (ci-après seulement « **garantie** »).

2. L'acheteur n'a pas le droit de faire valoir la garantie, s'il l'a déjà fait avec succès pour le type de marchandise en question (quel que soit le contenu quantitatif du conditionnement). On comprend ici par « faire valoir avec succès la garantie » que l'acheteur s'est vu rembourser le prix d'achat conformément au présent article.

3. L'acheteur acquiert le droit au remboursement du prix d'achat, s'il informe par écrit le vendeur de l'usage de la garantie et en même temps rend au vendeur la marchandise pour lequel il fait valoir la garantie, tout cela dans les 30 jours à compter de la réception de la marchandise par l'acheteur. La marchandise devra être retournée au vendeur avec le document fiscal – facture – et tous les documents livrés avec la marchandise, non endommagée et au moins dans l'étendue (la quantité) définie par le point 4 du présent article des conditions commerciales et si possible dans l'emballage initial.

4. La marchandise devra être retournée au moins dans l'étendue (la quantité) des 20 % du volume (des tablettes) commandé.

5. Si l'acheteur a rempli toutes les conditions de la garantie, le contrat est résilié dès le début. Le vendeur a le droit au remboursement des frais réellement dépensés en relation avec le renvoi de la

marchandise. L'acheteur n'a pas le droit au remboursement des frais de poste, d'emballage ni d'autres frais liés au renvoi de la marchandise.

6. L'acheteur qui s'apprête à acheter la marchandise au vendeur et qui agit lors de la commande de la marchandise dans le cadre de son activité commerciale ou d'entrepreneur n'a pas le droit à la garantie.

7. Pour le reste, l'article IV. des conditions commerciales est utilisé analogiquement.

VI.

LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON DE LA MARCHANDISE

1. S'il n'est pas stipulé autrement dans le contrat d'achat, le vendeur détermine le mode de livraison. Si le moyen de transport est conclu suivant la demande de l'acheteur, l'acheteur endosse le risque voire les frais supplémentaires liés à ce mode de transport. Le vendeur informe l'acheteur de l'envoi de la marchandise à l'adresse e-mail indiquée par l'acheteur dans la commande.

2. La livraison de la marchandise peut être réalisée par :

2.1. Réception personnelle au siège du vendeur – GRATUITE,

2.2. Česká pošta, s.p. (*Poste tchèque*) – livraison dans le cadre de la France – 6,90 €

3. Si le vendeur doit d'après le contrat d'achat livrer la marchandise à l'endroit déterminé par l'acheteur dans la commande, l'acheteur doit recevoir la marchandise à la livraison. Si l'acheteur ne reçoit pas la marchandise à la livraison, le vendeur peut lui demander une taxe de conservation d'un montant de 8 € (en toutes lettres : Huit Euro) ou résilier le contrat d'achat.

4. Si pour des raisons du côté de l'acheteur la marchandise est livrée à plusieurs reprises ou d'une manière différente que celle indiquée dans la commande, l'acheteur doit rembourser les frais liés à la livraison répétée de la marchandise ou au choix d'une voie de livraison différente.

5. À la réception de la marchandise auprès du transporteur, l'acheteur doit vérifier que l'emballage de la marchandise est intact, et en cas de tout défaut en informer sans délai le transporteur. En cas de constat d'un défaut d'emballage manifestement dû à une intrusion à l'intérieur de l'envoi, l'acheteur a le droit de ne pas recevoir l'envoi de la part du transporteur. En signant le bon de livraison, l'acheteur déclare que l'emballage contenant la marchandise est intact.

6. Les autres droits et devoirs des parties lors du transport de la marchandise peuvent être régis par des conditions de livraison supplémentaires si elles sont émises par le vendeur.

VII.

RESPONSABILITÉ DES DÉFAUTS, GARANTIE

1. Les droits et devoirs des parties contractuelles concernant la responsabilité du vendeur des défauts de la marchandise y compris la responsabilité de garantie du vendeur obéissent aux règlements de portée générale correspondants (notamment aux dispositions du § 612 et suivants du Code civil).

2. La durée de garantie commence à partir de la réception de la marchandise par l'acheteur. La durée de garantie s'achève par l'arrivée à échéance du délai d'utilisation indiqué sur l'emballage de la marchandise. Les droits de la responsabilité des défauts de la marchandise auxquels s'applique la garantie expirent, s'ils ne sont pas valus pendant la période de garantie.

3. Le vendeur répond auprès de l'acheteur de la conformité du contrat d'achat avec l'objet vendu, notamment de son non-défectuosité. Par conformité avec le contrat d'achat, on comprend que l'objet vendu a les qualités demandées par le contrat et décrites par le vendeur, le fabricant ou son représentant ou attendues sur la base de la publicité qu'ils mettent en place, éventuellement les qualités typiques pour un tel objet, qu'il répond aux exigences de la législation, se trouve dans une quantité, mesure ou à un poids conformes et sert à la finalité indiquée par le vendeur ou à celle pour laquelle l'objet est habituellement utilisé.

4. Si l'objet n'est pas à la réception par l'acheteur conforme au contrat d'achat (ci-après seulement « contradiction avec le contrat d'achat »), l'acheteur a le droit au rétablissement sans délai, par le vendeur, de l'objet dans l'état correspondant au contrat d'achat, suivant la demande de l'acheteur soit par échange de l'objet, soit par sa réparation ; si une telle procédure n'est pas possible, l'acheteur peut demander une remise adéquate sur le prix de l'objet ou résilier le contrat. Ceci ne s'applique pas aux cas où l'acheteur était au courant ou avait lui-même provoqué la contradiction avec le contrat d'achat. Une contradiction avec le contrat d'achat qui se manifeste dans les six (6) mois à compter de la réception de l'objet est considérée comme contradiction existante déjà au moment de la réception, si cela ne s'oppose pas à la nature de l'objet ou si le contraire n'est pas prouvé.

5. S'il ne s'agit pas d'objets qui se détériorent rapidement ou d'objets utilisés précédemment, le vendeur répond des défauts qui s'avèrent comme contradiction avec le contrat d'achat après la réception de l'objet en période de garantie (garantie).

6. Les droits de l'acheteur qui découlent de la responsabilité du vendeur des défauts et de sa garantie peuvent être valus par l'acheteur chez le vendeur à l'adresse Kroftova 6, Praha 5, 150 00. On considère comme le moment de l'emploi de la réclamation celui où le vendeur a reçu de l'acheteur la marchandise réclamée.

7. Si des défauts apparaissent sur la marchandise au cours de la période de garantie, quand l'acheteur fait valoir son droit de la responsabilité, il a en relation avec la nature du défaut les droits suivants :

7.1. S'il s'agit d'un défaut qui peut être réparé, l'acheteur a le droit à sa réparation gratuite, rapide et correcte, et le vendeur doit réparer le défaut sans délai inutile. Si ce n'est pas approprié vu la nature du défaut, l'acheteur peut demander l'échange de l'objet, ou si le défaut ne concerne qu'une partie de l'objet, l'échange de cette partie. Si une telle démarche n'est pas possible, l'acheteur peut demander une remise adéquate sur le prix de l'objet ou résilier le contrat.

7.2. S'il s'agit d'un défaut qui ne peut pas être réparé et qui empêche l'utilisation correcte de l'objet comme d'objet sans défaut, l'acheteur a le droit à l'échange de l'objet ou peut résilier le contrat. Ces mêmes droits lui reviennent s'il s'agit de défauts réparables, mais l'acheteur ne peut pas utiliser l'objet correctement à cause de l'apparition répétée du défaut après la réparation ou à cause d'un nombre plus important de défauts.

7.3. S'il s'agit de défauts irréparables et l'acheteur ne demande pas l'échange de l'objet, il peut demander une remise adéquate sur le prix de l'objet ou résilier le contrat.

8. On ne considère pas comme défauts ceux apparus suite à une mauvaise utilisation, un mauvais stockage ou un autre emploi allant à l'encontre des instructions du vendeur et/ou des informations du dépliant d'accompagnement.

9. Les droits de la responsabilité s'appliquent chez le vendeur en période de garantie. Ce faisant, l'acheteur doit en même temps remettre au vendeur la marchandise défectueuse, prouver le moment de l'achat de la marchandise, ainsi que le fait qu'il l'a achetée chez le vendeur.

10. Le vendeur doit remettre à l'acheteur une confirmation écrite du moment où l'acheteur a fait valoir son droit de la responsabilité, de l'objet de la réclamation et du moyen de traitement de la réclamation que l'acheteur demande ; ensuite une confirmation de la date et de la manière dont la réclamation a été traitée, y compris celle de la réalisation de la réparation et de sa durée, éventuellement une justification écrite du refus de la réclamation.

11. Le vendeur décidera tout de suite de la réclamation, dans des cas compliqués dans les trois jours ouvrés. N'est pas incluse dans ce délai la durée adéquate d'évaluation experte du défaut suivant le type de marchandise. La réclamation et la réparation du défaut doivent être traitées sans délai inutile et au plus tard 30 à compter du jour du dépôt de la réclamation, si les deux parties ne se mettent pas d'accord sur un délai plus long. Après l'échéance de ce délai, l'acheteur a les mêmes droits comme s'il s'agissait d'un défaut irréparable.

VIII.

AUTRES DROITS ET DEVOIRS DES PARTIES

1. L'acheteur devient propriétaire de la marchandise en payant la totalité de son prix d'achat.
2. Le risque de détérioration accidentelle de la marchandise passe vers l'acheteur simultanément avec l'acquisition de la propriété.
3. L'acheteur reconnaît que l'équipement informatique et les autres composantes de l'interface web du magasin (y compris les photos de marchandise proposée) sont protégés par le droit d'auteur. L'acheteur s'engage à ne pas agir de sorte à permettre à des tierces personnes ou à lui-même d'atteindre ou d'utiliser illicitement l'équipement informatique et les autres composantes de l'interface web du magasin.
4. L'acheteur n'a pas le droit d'utiliser en se servant de l'interface web du magasin des mécanismes, des équipements informatiques ou d'autres procédés qui pourraient avoir une influence négative sur la fonction de l'interface web du magasin. L'interface web du magasin ne peut être utilisée que dans une étendue qui ne porte pas atteinte aux droits des autres clients du vendeur et reste conforme à son objet.
5. Le vendeur n'est pas lié à l'acheteur par aucun code éthique aux termes des dispositions du § 53a art. 1 du Code civil.
6. L'acheteur reconnaît que le vendeur n'est pas responsable des erreurs survenues suite à l'intervention de tierces personnes sur le site web ou à une utilisation du site web en contradiction avec son objet.

IX.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1. La protection des données personnelles de l'acheteur qui est une personne physique est assurée par la loi n° 101/2000 sur la protection des données personnelles telle que modifiée.
2. L'acheteur est d'accord avec le traitement de ses données personnelles suivantes : nom et prénom, domicile, n° d'identification fiscale, adresse électronique et n° de tél. (ci-après seulement ensemble « données personnelles »).
3. L'acheteur est d'accord avec le traitement des données personnelles par le vendeur aux fins de la réalisation des droits et devoirs du contrat d'achat, de la tenue d'un compte d'utilisateur et de l'envoi d'informations et de communications commerciales à l'acheteur.
4. L'acheteur note qu'il doit indiquer ses données personnelles (lors de l'inscription, dans son compte d'utilisateur, lors d'une commande effectuée depuis l'interface web du magasin) correctement et véridiquement et qu'il doit informer sans délai le vendeur de tout changement de ses données personnelles.
5. Le vendeur peut charger une tierce personne du traitement des données personnelles de l'acheteur. Cependant, hormis les transporteurs de marchandise, le vendeur ne remettra à aucune tierce personne les données personnelles de l'acheteur sans son accord préalable.
6. Les données personnelles seront traitées à durée indéterminée. Les données personnelles seront traitées sous forme électronique de manière automatique ou sous impression de manière non-automatique.
7. L'acheteur confirme que les données personnelles fournies sont exactes et qu'il a été informé du fait qu'il s'agit de communication volontaire des données personnelles.
8. Si l'acheteur considère que le vendeur ou la personne chargée de les traiter (art. 5) procèdent au traitement de ses données personnelles en contradiction avec la protection de sa vie privée et personnelle ou avec la loi, notamment si les données personnelles incorrectes aux fins de leur traitement, il peut :
 - 8.1. Demander une explication au vendeur ou à la personne chargée

8.2. Demander à ce que le vendeur ou la personne chargée remédient à la situation. Notamment il peut s'agir de blocage, de réparation, de complètement ou de la liquidation des données personnelles. Si la demande de l'acheteur suivant la phrase précédente reconnue comme fondée, le vendeur ou la personne chargée remédieront sans délai à la situation. Si le vendeur ou la personne chargée ne satisfont pas la demande, l'acheteur a le droit de s'adresser directement vers le Bureau de la protection des données personnelles (*Úřad pro ochranu osobních údajů*). Cette disposition n'affecte pas le droit de l'acheteur de s'adresser au Bureau de la protection des données personnelles tout de suite.

9. Si l'acheteur demande une information sur le traitement de ses données personnelles, le vendeur doit la lui donner. Le vendeur peut demander un remboursement adéquat de l'information donnée suivant la phrase précédente, qui ne dépassera pas les frais nécessaires à la communication de cette information.

X.

ENVOI DES COMMUNICATIONS COMMERCIALES ET SAUVEGARDE DES COOKIES

1. L'acheteur est d'accord pour que des informations relatives à la marchandise, aux services ou à l'entreprise du vendeur lui soient envoyées à son adresse électronique et est aussi d'accord à ce que le vendeur lui envoie à cette adresse des communications commerciales.

2. L'acheteur est d'accord avec la sauvegarde des « cookies » sur son ordinateur. Si l'achat sur le site web et les engagements du vendeur du contrat d'achat peuvent être réalisés sans que les « cookies » soient sauvegardés dans son ordinateur, l'acheteur peut à tout moment retirer son accord suivant la phrase précédente.

XI.

CORRESPONDANCE

1. S'il n'est pas stipulé autrement, toute la correspondance relative au contrat d'achat devra être remise à l'autre partie par courrier électronique, en personne ou par lettre recommandée (via un fournisseur de services postaux du choix de l'expéditeur). L'acheteur recevra ce courrier à l'adresse électronique indiquée dans son compte d'utilisateur.

XII.

DISPOSITIONS FINALES

1. Si la relation relative à l'utilisation du site web ou le rapport de droit fondé par le contrat d'achat contient un élément international (étranger), les parties concluent que leur rapport est régi par le droit tchèque. Cela n'affecte pas les droits du consommateur définis par la loi.

2. Si une disposition des conditions commerciales est invalide ou sans effet, ou devient telle, elle est remplacée par une disposition dont le sens se rapproche le plus de la disposition invalide. Toutes modifications ou ajouts au contrat d'achat demandent la forme écrite.

3. Le contrat d'achat y compris les conditions commerciales est archivé par le vendeur sous forme électronique et inaccessible.

4. Le paiement d'une pénalité contractuelle suivant le Contrat ou ces conditions commerciales n'affecte pas le droit au dédommagement.

5. Les coordonnées du vendeur sont : adresse postale World CZ s.r.o., Kroftova 6, 150 00 Praha 5, adresse électronique info@menox.fr, n° de tél. +420 257 221 258.

6. Les conditions commerciales valent dans l'étendue et aux termes indiqués sur les pages web du vendeur le jour de l'envoi de la commande. Par l'envoi de la commande, l'acheteur confirme au vendeur qu'il a pris connaissance de ces conditions commerciales et qu'il est d'accord avec elles.

Fait à Prague, le 15.2.2013